

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 6 OCTOBRE 2005

Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur REMIENS, Monsieur DRAZETIC, Monsieur LAUT, Monsieur DEREMETZ, Monsieur THUILLIEZ, Monsieur FURMANIAK, Monsieur VANDEVILLE, Monsieur BLIN, Monsieur AVANZATO, Monsieur PAVONE
- Collège IATOSS : Madame TURPIN, Monsieur CROCFER, Monsieur KRAUSS
- Collège Usagers : Mademoiselle PRUDHOMME, Monsieur DEJARDIN Aurélien,, Monsieur DEJARDIN Clément,
- Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE, Monsieur FRANCOIS, Monsieur NICOLAS, Monsieur WASSE, Monsieur FARREYROL, Monsieur NOWICKI
- Personnalités Invitées : Madame RENAUX, Madame RAMAN, Monsieur LANGLET, Monsieur LEZZANI, Monsieur BERA, Monsieur EBEL, Monsieur WAXIN représentant Monsieur GAZALET, Monsieur NOTE, Monsieur TABARY, Monsieur DELACROIX, Monsieur CARTIGNIES, Monsieur TANGHE, Monsieur COCHE
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT
- Membres excusés : Monsieur DULION
- Ont donné pouvoir : Monsieur LABRAGA à Monsieur DRAZETIC, Madame RAVEZ à Monsieur DEREMETZ, Monsieur SENEZ à Monsieur FURMANIAK, Monsieur SNYCKERTE à Monsieur NICOLAS, Monsieur BRIDE à Monsieur NICOLAS, Monsieur MATHIEU à Monsieur FARREYROL, Monsieur PLAISANT à Madame LANCELLE, Monsieur GUILLAUME à Monsieur FARREYROL..

Le quorum étant atteint, Monsieur FARREYROL ouvre la séance et donne la parole à Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT. Monsieur ROUZE, après avoir rappelé l'ordre du jour, propose de rajouter une question à l'ordre du jour (DBM).

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 JUIN 2005

Monsieur ROUZE indique qu'un conseiller était présent lors du conseil du 23 juin 2005 et ne figure pas sur la liste des présents. Monsieur ROUZE rappelle aux conseillers de bien veiller à élarger la liste qui circule en cours de séance. Par conséquent, Monsieur ROUZE propose de rajouter dans la liste des présents le nom de Monsieur REMIENS Denis dans le collège des professeurs d'universités.

Compte tenu de cette modification, **le compte-rendu du Conseil du 23 juin 2005 est approuvé à l'unanimité**

2) POINT SUR LES INSCRIPTIONS

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du document qui a été distribué en début de séance intitulé « Effectifs rentrée 2005 ».

Ce tableau reprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UVHC pour l'année 2005. Monsieur ROUZE commente l'effectif IUT 2005 par rapport à l'effectif IUT 2004. Monsieur VANDEVILLE et Monsieur DEREMETZ font remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte des effectifs des auditeurs et des apprentis dont l'inscription administrative se déroule vers la mi octobre.

3) AVIS SUR LA NOMINATION DU CHARGE DE MISSION RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur ROUZE rappelle que, conformément aux statuts de l'IUT, la mission pour les activités internationales est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur après avis favorable du conseil de l'IUT. Monsieur ROUZE indique que Monsieur HERTZLER occupait cette fonction jusque son départ outre Atlantique fin juin 2005.

Monsieur ROUZE invite Monsieur NOTE, seul candidat à cette fonction à se présenter.

Monsieur NOTE quitte provisoirement la salle de réunion afin de procéder au vote.

La candidature de Monsieur NOTE reçoit un avis favorable du conseil de l'IUT
(25 bulletins OUI et 5 bulletins Blancs, 30 votants)

4) AVIS SUR LA NOMINATION DU CHARGE DE MISSION LICENCES PROFESSIONNELLES ET DIPLOMES D'UNIVERSITE

Monsieur ROUZE rappelle que, conformément aux statuts de l'IUT, la mission pour les licences professionnelles et les diplômes d'université est dirigée par un chargé de mission nommé par le Directeur après avis favorable du conseil de l'IUT.

Monsieur ROUZE indique que deux candidats ont postulé après appel à candidatures ; il s'agit de Monsieur CARTIGNIES et Monsieur DELPORTE. Monsieur DELPORTE a décidé de retirer sa candidature.

Monsieur ROUZE invite Monsieur CARTIGNIES à se présenter. A l'issue de cette présentation, Monsieur CARTIGNIES indique qu'il sera secondé dans cette mission par Monsieur DELPORTE.

Monsieur BLIN souhaite un développement de l'offre de formation vers l'internationale. Monsieur CARTIGNIES indique que cette offre existe déjà notamment avec la licence professionnelle CAI.

Monsieur WASSE se félicite du projet de Monsieur CARTIGNIES de développer l'offre de formation en LP sur le site de Maubeuge.

Monsieur CARTIGNIES quitte provisoirement la salle de réunion afin de procéder au vote.

La candidature de Monsieur CARTIGNIES reçoit un avis favorable du conseil de l'IUT

(24 bulletins OUI et 7 bulletins blancs)

5) PROJETS DE NOUVELLES LICENCES PROFESSIONNELLES ET RENOUELEMENT DE LICENCES PROFESSIONNELLES

Monsieur ROUZE indique que lors de la séance du 22 octobre 2004, le conseil avait adopté le projet de contribution de l'IUT au contrat quadriennal de l'Etablissement, notamment les demandes de création de nouvelles filières ou formations.

Dans ce cadre, deux projets de licences professionnelles sont soumises aujourd'hui au conseil de l'IUT avant l'avis du CEVU, il s'agit de la licence professionnelle Logistique Globale (site de Cambrai) et la licence professionnelle Comptabilité/Finances (site des tertiales).

Monsieur ROUZE donne la parole à Monsieur TABARY qui présente le contenu pédagogique de la **licence Professionnelle Logistique Globale**.

Madame LANCELLE indique que le projet est en cohérence avec le développement économique du Cambrésis basé sur la logistique.

Monsieur KRAUSS demande si il y a un partenariat établi entre un établissement du second degré ayant des classes post bac type BTS.

Monsieur BLIN se réjouit de la remarque de Madame LANCELLE et rappelle que l'appui du milieu professionnel est très important pour les demandes de créations de nouvelles formations professionnelles diplômantes.

Monsieur WASSE demande si la licence logistique globale sera également ouverte dans le cadre de la formation continue. Monsieur TABARY indique qu'il faut un minimum de 8 auditeurs pour ouvrir un groupe en formation continue et que l'ouverture est envisagée.

Monsieur DRAZETIC s'inquiète du nombre élevé de l'offre de LP par rapport à l'offre des DUT. Monsieur ROUZE lui répond qu'il faut trouver de nouveaux débouchés professionnels et s'adapter à la demande des employeurs. Chaque Licence Professionnelle concerne un petit groupe d'inscrits. On peut considérer que le nombre total d'inscrits en LP ne doit pas concerner plus de 1/3 des diplômés en DUT ; Ce qui n'est pas encore le cas.

Avis favorable du conseil

Monsieur ROUZE invite Monsieur COCHE à présenter le projet de **licence professionnelle « Comptabilité-Finances »**.

Monsieur COCHE indique qu'il s'agit d'une formation qui répond à une forte demande des cabinets d'experts-comptables qui ne trouvent pas des comptables niveau bac+3. Ce projet de LP Comptabilité Finances est réalisé en commun avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Valenciennes. D'autres établissements secondaires (lycée de Somain et lycée Wallon) seront également associés.

Avis favorable du conseil

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de bien vouloir prendre connaissance du tableau distribué en début de séance qui reprend l'ensemble des licences professionnelles à renouveler. *Chaque responsable de formation LP présente la licence à renouveler.*

Avis favorable du conseil

6) ARRETE DU 3 AOUT 2005 RELATIF AU DUT DANS L'ESPACE EUROPEEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Monsieur ROUZE présente l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen et présente les modifications essentielles, à savoir :

- ✓ La semestrialisation du parcours en DUT avec les jurys de passage en fin de semestre
- ✓ Le Projet Personnel et Professionnel en fin de Semestre 3 qui permettra à l'étudiant de choisir entre 3 parcours (insertion professionnelle, renforcement des compétences professionnelles par le biais d'une licence professionnelle ou orientation vers une poursuite d'étude vers une certification de niveau 1).

7) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance des modifications à apporter au règlement intérieur, suite à la publication de l'arrêté ministériel du 3 août 2005. Ces modifications concernent essentiellement l'article E2 sur l'organisation des études et les modalités d'évaluation et la communication des résultats.

Adopté à l'unanimité.

8) MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES PEDAGOGIQUES NATIONAUX

Monsieur ROUZE indique que l'arrêté du 10 août 2005 a modifié les Programmes Pédagogiques Nationaux pour tenir compte de l'arrêté du 3 août 2005. Il invite chaque chef de département à présenter aux conseillers l'organisation des études de son département.

Chaque chef de département distribue puis commente un document concernant l'organisation pédagogique de son département. Monsieur ROUZE rappelle que chaque département a adopté également, au sein de son propre conseil, le nouveau programme.

Monsieur DEREMETZ présente successivement les formations par la voie de l'apprentissage.

Monsieur VANDEVILLE, présente les fiches programmes des formations DUT dispensées par la voie de la formation continue.

Adopté à l'unanimité

9) DBM

Monsieur ROUZE indique que l'IUT de Valenciennes perçoit des recettes de prestataires privés dans le cadre de prestations de service. Cependant, ces opérations sont assujetties à la TVA et dépendent donc une UB Spécifique de l'Université intitulé 914 « RECHERCHE TVA » avec un Centre de Responsabilité (CR L901) propre aux opérations

de l'iut. Aussi est il demandé aux conseillers de se prononcer sur le tableau distribué en cours de séance qui fait apparaître une répartition en dépenses de la recette constatée afin d'équilibrer cette UB à hauteur de 5910 € .

Adopté à l'unanimité

10) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur ROUZE indique que le prochain conseil de l'iut aura lieu le jeudi 8 décembre 2005.
- ❖ Des élections partielles auront lieu le 17 novembre 2005 pour compléter le collège des usagers suit au départ de deux étudiants.
- ❖ Remise des diplômes Formation Continue, Formation Apprentissage et VAE le 9 décembre 2005
- ❖ Monsieur ROUZE donne la parole à Monsieur LANGLET qui présente le RAID IUT/ENTREPRISE qui se déroulera sur le site du Val Joly le samedi 13 mai 2005 (document distribué)

La séance est levée à 19h30

Le Directeur,

Jean-Pierre ROUZE